



2019-2020

RAPPORT ANNUEL

**Agence régionale de mise en valeur des
forêts privées mauriciennes**

Table des matières

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
L'AGENCE	
SON INSTITUTION ET SON TERRITOIRE	5
SES MANDATS.....	6
SES MEMBRES RÉGULIERS.....	6
SES ADMINISTRATEURS.....	7
SON COMITÉ TECHNIQUE.....	7
SON PERSONNEL	8
SES BUREAUX	8
LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019-2020	
LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES	9
LES AUTRES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES	12
LA CONTRIBUTION DES PARTENAIRES EN SERVICES.....	13
LES ACTIVITÉS RÉALISÉES.....	14
LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES	16
LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE DES TRAVAUX.....	22
LA PERFORMANCE DES AGENTS LIVREURS.....	24
LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES.....	24
LE BUREAU D'ENREGISTREMENT	25
LES AUTRES ACTIVITÉS.....	26
LES PLANS D'ACTION	27
LE PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR (PPMV)	27
LES PERSPECTIVES 2020-2021.....	29
LES ANNEXES	
LISTE DES ACRONYMES.....	31
LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON DU PROGRAMME EN 2019-2020	32
CRITÈRES DE PERFORMANCE	33
BILAN DES PLANS D'ACTION ANNUELS.....	34
PPMV 2017 - SUIVI DES ACTIONS ET CIBLES RETENUES	35
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PAMVFP - RÉGULIER EN 2019-2020.....	36
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PAMVFP - SUBVENTION 2018 EN 2019-2020.....	37
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PAMVFP EN 2019-2020	38



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chers membres,

En 2019-2020, l'Agence a maintenu ses orientations des dernières années et poursuivi ses actions favorisant la mise en valeur des lots boisés de la Mauricie par la réalisation de travaux sylvicoles visant à améliorer la production en bois de qualité.

D'abord souligner que les volumes de bois mis en marché dans la région sont encore cette année à la hauteur des objectifs fixés par le Ministre. Un record de perception annuelle de la contribution industrielle avec plus de 615 000 \$... Petit bémol, 480 000 \$ provenant d'un industriel qui avait des arrérages de 2015 à 2018. Dans les faits, ce sont seulement 115 000 \$ qui proviennent des bois achetés en 2019-2020. Le Ministre considère que les dispositions légales actuelles sont adéquates, mais dans les faits, les paiements arrivent à l'Agence selon la volonté de l'industriel et, parfois avec plusieurs années de décalage.

- La stabilité des dernières années dans les budgets voués aux programmes d'aménagement est une réelle bonne nouvelle. Cette situation exceptionnelle offre beaucoup de stabilité et des opportunités de développement pour les conseillers forestiers qui souhaitent s'investir pour l'aménagement des forêts privées de la région. Ils peuvent desservir leur clientèle sans contrainte de budget. Par
 -
 -
- contre, la main-d'œuvre sylvicole et la machinerie demeurent des éléments problématiques dans la région.

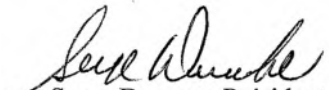
Une préoccupation demeure quant au nombre de propriétaires bénéficiant des programmes qui ne cesse de diminuer. Sans contredire, les investissements se font chez des propriétaires engagés, mais idéalement, il y aurait plus de propriétaires engagés ! De 400 producteurs bénéficiant du programme annuellement il y a dix ans, ce nombre est à 107 producteurs cette année. Il y a un effort à faire pour recruter de nouveaux propriétaires. Même si l'Agence supporte financièrement une partie de la démarche entreprise par les conseillers forestiers, cela ne semble pas être un travail facile de convaincre un propriétaire d'investir dans l'aménagement de son lot !

Un nouvel incitatif pour les propriétaires de boisés est actuellement à se mettre en place. En effet, le gouvernement a adopté le projet de loi 148 qui permettra aux municipalités de fixer un taux de taxes foncières distinct pour les producteurs forestiers. La mise en application sera progressive au cours des trois prochaines années, au fur et à mesure de la mise à jour du rôle d'évaluation foncière. Faire bénéficier d'un taux de taxes avantageux les propriétaires de boisés qui détiennent un plan d'aménagement forestier et mettent en valeur leur lot pourrait être une initiative intéressante qui inciterait les propriétaires à aménager leur boisé. La question est de savoir si les municipalités vont embarquer ?

La fin de l'année financière s'annonçait sans histoire, les conseillers forestiers ont augmenté les investissements sur le territoire, l'industrie du bois achetait les volumes qu'on lui offrait et l'économie roulait bien ... et en mars, la COVID-19 est arrivée ! Quel sera l'impact sur les propriétaires, l'industrie de transformation, le financement des programmes ? On peut déjà craindre le ralentissement économique qui se ferait rapidement sentir sur la construction ... sans marché pour les bois, il est à craindre que les cibles de mobilisation des bois soient difficilement atteintes !

En terminant, j'aimerais remercier mes collègues au conseil d'administration pour leur participation et leur implication dans les affaires de l'Agence. Quelques mots pour le personnel qui démontre un constant professionnalisme dans le traitement des affaires courantes et des dossiers qui leur sont confiés par le conseil d'administration. Finalement, souhaitons-nous de rester en santé en ces temps de pandémie !

Bonne fin de journée !


Serge Deraspe, Président



L'Agence

Son institution et son territoire

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM) est instituée le 30 septembre 1996. En Mauricie, les forêts privées couvrent plus de 770 000 hectares dans les limites territoriales des municipalités régionales de comté (MRC) des Chenaux, de Maskinongé et de Mékinac, des villes de Shawinigan et Trois-Rivières ainsi que de l'Agglomération de La Tuque.

Agglomération de La Tuque

Municipalités : La Bostonnais, Lac-Édouard et La Tuque (Secteurs: La Croche, La Tuque, Parent) et T.N.O. : Coucoucache, Langelier, Obedjiwan et Wemotaci

MRC des Chenaux

Municipalités : Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper, Saint-Stanislas, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Sainte-Anne-de-la-Pérade

MRC Maskinongé

Municipalités : Charrette, Louiseville, Maskinongé, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Barnabé, Saint-Boniface, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Paulin, Saint-Sévère, Sainte-Angèle-de-Prémont, Sainte-Ursule, Yamachiche

MRC Mékinac

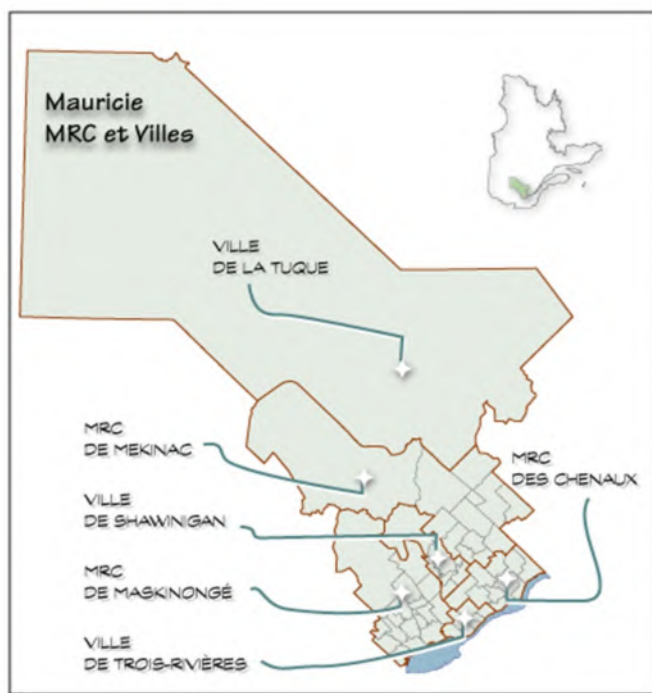
Municipalités : Notre-Dame-de-Montauban, Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Saint-Adelphe, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Sainte-Thècle, Saint-Tite, Trois-Rives et T.N.O. : Lac-Boulé, Lac-Masketsi, Lac-Normand, Rivière-de-la-Savane

Ville de Shawinigan

Secteurs : Grand-Mère, Lac-à-la-Tortue, Saint-Georges, Saint-Gérard-des-Laurentides, Saint-Jean-des-Piles, Shawinigan, Shawinigan-Sud et T.N.O. : Lac-des-Cinq, Lac-Wapizagonke

Ville de Trois-Rivières

Secteurs : Cap-de-la-Madeleine, Pointe-du-Lac, Saint-Louis-de-France, Sainte-Marthe-du-Cap, Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest



Ses mandats

Selon l'article 5 de son règlement intérieur, l'AMFM a pour mandat, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

Et notamment par :

- la distribution de mandats à différents organismes;
- la mise en place de mesures incitatives;
- la diffusion d'informations auprès des propriétaires forestiers et du public;
- la réception de dons, legs, subventions et autres contributions compatibles avec ses mandats;
- la constitution et l'administration de fonds;
- l'adoption de mesures de suivi et de contrôle relatives à ses activités;
- l'exercice de toute autre fonction compatible avec ses mandats.

Dans la réalisation de ses mandats, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.

Ses membres réguliers

L'Agence se compose de 3 catégories de membres réguliers.

Monde municipal, les 6 territoires :

- ↳ Agglomération de La Tuque
- ↳ MRC Maskinongé
- ↳ MRC Mékinac
- ↳ MRC des Chenaux
- ↳ Ville de Shawinigan
- ↳ Ville de Trois-Rivières

Organismes reconnus de producteurs forestiers dont les territoires reconnus couvrent une partie de la Mauricie :

- 2 organismes de gestion en commun :
 - ↳ Groupement forestier Champlain
 - ↳ Groupement forestier Portneuf
- 2 syndicats de producteurs de bois :
 - ↳ Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM)
 - ↳ Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ)

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois :

- Toute entreprise qui paye la cotisation annuelle est un membre régulier.



Ses administrateurs

Le conseil d'administration se compose de huit (8) sièges à occuper par un nombre égal d'administrateurs représentant quatre (4) groupes de partenaires :

- Monde municipal;
- Organismes reconnus de producteurs forestiers :
 - ↳ Organismes de gestion en commun (OGC);
 - ↳ Syndicats de producteurs de bois (SPB);
- Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois;
- Ministre des Forêts, Faune et Parcs (MFFP).

En 2019-2020, les membres du conseil d'administration sont, selon le partenaire :

Monde municipal (MRC et Villes) :

- ↳ M. Michel Bourassa, MRC Maskinongé (depuis le 5 septembre 2018)
- ↳ M. Serge Deraspe, MRC Mékinac (depuis le 5 décembre 2017)

Organismes reconnus de producteurs forestiers :

Organismes de gestion en commun (OGC) :

- ↳ M. Gilbert Nolet, GF de Champlain (depuis le 6 octobre 2015)

Syndicats de producteurs de bois (SPB) :

- ↳ M. Ghislain Leblond, SPB de la Mauricie (depuis le 14 juin 2007)

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois :

- ↳ M. Jonathan Perron, Produits forestiers Résolu Inc. (depuis le 20 juin 2018)
- ↳ M. Jonathan Lambert, Les Industries John Lewis Ltée (depuis le 18 février 2014)

Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs :

- ↳ M. Jean-Marc Blais (depuis le 4 octobre 2017)
- ↳ M. Yves Gauvreau (depuis le 13 janvier 2017)

Les officiers au sein du conseil exécutif.

- Président : M. Serge Deraspe
- Vice-président : M. Ghislain Leblond
- Trésorier : M. Yves Gauvreau
- Directeurs : M. Jonathan Lambert
M. Michel Bourassa

Son comité technique

Le comité technique donne des avis sur tout sujet soumis par le conseil d'administration. Il n'a pas de pouvoir décisionnel et agit à titre «conseil».

Aucun quorum n'est établi pour la tenue des réunions. Les représentants des partenaires sont informés du sujet et de la tenue de chaque rencontre et ceux-ci peuvent y assister sans autre formalité.

Le virage vers des balises et des taux définis par le MFFP depuis 2016-2017 réduit les points techniques de décisions régionales et, du fait, la pertinence de tenir des rencontres du comité technique.



Son personnel

L'équipe de l'AMFM en 2019-2020 se compose de trois (3) personnes.

Mme Josée Bussières, ingénieure forestière, occupe la fonction de directrice générale. Mises à part les fonctions professionnelles et administratives de gestion, elle assure la représentation de l'Agence auprès des organismes régionaux.

M. Mario Blais, technicien forestier, est affecté à la vérification opérationnelle des travaux et au traitement des dossiers de reconnaissance des producteurs forestiers pour le Bureau d'enregistrement de la Mauricie. Il est également responsable de la géomatique.

Les tâches liées à la comptabilité sont assurées par Mme Sylvie Deschesnes qui partage son temps entre les dossiers de l'AMFM et de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM).



Ses bureaux

L'Agence occupe des espaces à bureaux appartenant à la société de location immobilière Olymbec.

L'Agence partage ses espaces de bureaux avec l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM) au 500 avenue Broadway, Local 210-220 à Shawinigan.

Le partage de ressources humaines et matérielles entre les deux organisations favorise la réalisation d'économies dans les frais de fonctionnement des deux organismes à but non lucratif.

Un bail d'une durée de cinq ans est signé pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024.

LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019-2020

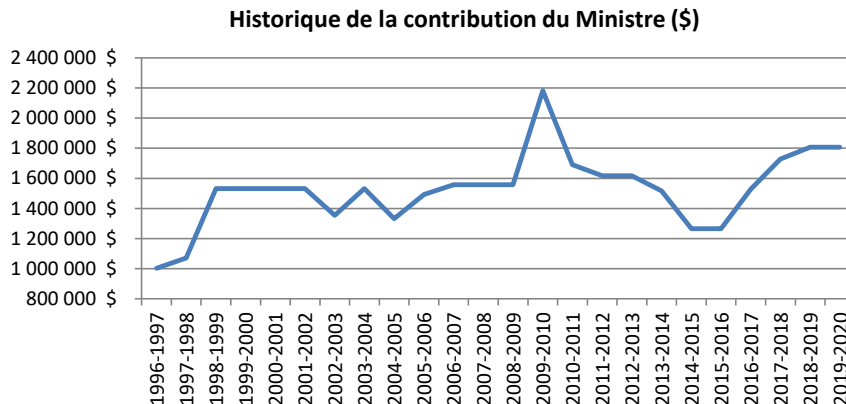
La contribution financière des partenaires

Le financement des activités de mise en valeur provient de trois sources: le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent sur le territoire de l'Agence ainsi que les propriétaires forestiers qui, lors de la réalisation de traitements sylvicoles assument une partie des coûts de mise en valeur de leur boisé.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Pour 2019-2020, la contribution du MFFP est de 1 265 400 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP).

La « Mesure spéciale - Subvention 2018 » qui, pour la Mauricie, représente une enveloppe supplémentaire de 2,7 M\$ en est à sa deuxième année d'un programme de cinq (5) ans : de 2018 à 2023. La « Subvention 2018 » doit contribuer à favoriser la mobilisation des bois et à assurer le maintien du flux de bois en provenance de la forêt privée par le financement de travaux de récolte et la remise en production de superficies mal régénérées.



En 2019, le MFFP fixe la cible provinciale de « volume total de bois à produire » en provenance des forêts privées à 6,4 M m³. Pour la Mauricie, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019, le volume de bois mis en marché est de 410 962 m³ (405 486 m³ provenant du territoire du SPBM et 5 476 m³ du territoire du SPFRQ).

Volumes livrés provenant de la Mauricie (en mètres cubes solides)					
2017	2018	2019			
		SEP*	Autres résineux	Feuillus mélangés	Peupliers
		320 976	41 258	25 559	23 169
515 500	333 523	410 962			

*SEP: Sapin, Épinette, Pin gris

Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

En 2019-2020, la contribution des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois est de 615 554 \$ (615 554 m³ déclarés) dont 114 605 m³ pour des bois mis en marché entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020. 500 949 m³ sont des bois achetés par l'industrie au cours des années antérieures. Quarante (40) entreprises de transformation du bois versent une contribution.

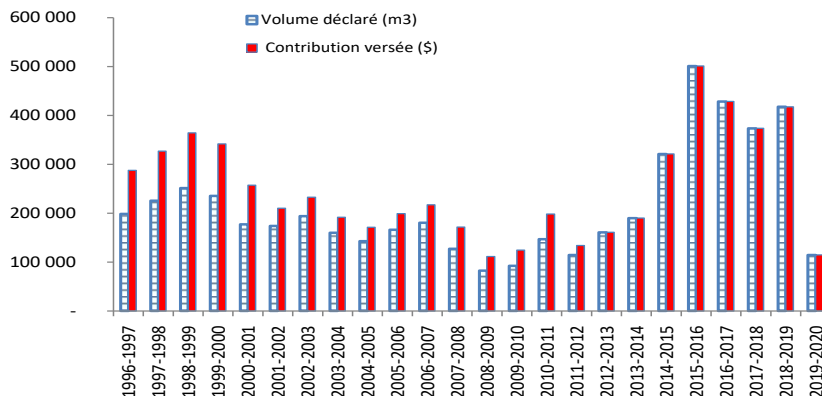
Les volumes déclarés à l'Agence en 2019-2020

Répartition de la contribution 2019-2020 de l'industrie, selon l'année d'achat des bois					
Année financière	Volume déclaré (m ³)	Taux applicable (\$/m ³)	Contribution (\$)	Perçue en 2019-2020 (\$)	Nombre d'entreprises
1996-1997	198 291	1,45 \$	287 522 \$		36
1997-1998	225 450	1,45 \$	326 903 \$		32
1998-1999	251 174	1,45 \$	364 202 \$		34
1999-2000	235 531	1,45 \$	341 520 \$		43
2000-2001	177 302	1,45 \$	257 088 \$		45
2001-2002 ¹	6 644	1,45 \$	9 634 \$		40
	167 241	1,20 \$	200 689 \$		
2002-2003	193 973	1,20 \$	232 768 \$		40
2003-2004	159 927	1,20 \$	191 912 \$		38
2004-2005	142 638	1,20 \$	171 166 \$		39
2005-2006	166 066	1,20 \$	199 279 \$		32
2006-2007 ²	176 257	1,20 \$	211 508 \$		35
	4 178	1,35 \$	5 640 \$		
2007-2008	127 071	1,35 \$	171 546 \$		35
2008-2009	82 423	1,35 \$	111 271 \$		31
2009-2010	92 350	1,35 \$	124 673 \$		33
2010-2011	146 729	1,35 \$	198 084 \$		29
2011-2012 ³	56 071	1,35 \$	75 696 \$		30
	58 114	1,00 \$	58 114 \$		
2012-2013	160 883	1,00 \$	160 883 \$		25
2013-2014	190 079	1,00 \$	190 079 \$		30
2014-2015	321 170	1,00 \$	321 170 \$		33
2015-2016	501 040	1,00 \$	501 040 \$	98 032 \$	42
2016-2017	428 499	1,00 \$	428 499 \$	149 565 \$	38
2017-2018	373 471	1,00 \$	373 471 \$	148 324 \$	42
2018-2019	417 678	1,00 \$	417 678 \$	105 028 \$	45
2019-2020	114 605	1,00 \$	114 605 \$	114 605 \$	33
Total				615 554 \$	40

¹ Le taux passe à 1,20 \$/m³ au 16 mai 2001.

² Le taux passe à 1,35 \$/m³ au 22 mars 2007.

³ Le taux passe à 1,00 \$/m³ au 26 octobre 2011.



Titulaires de permis d'usine de transformation ayant déclaré des bois en 2019-2020	
Entreprise	Localisation
Adélar Goyette & Fils Ltée	Rivière-à-Pierre
Arbec, usine St-Roch	Saint-Roch-de-Mékinac
Belle-Ripe Inc.	Princeville
Blanchette et Blanchette Inc.	Weedon
Bois Daaquam Inc.	Saint-Just-de-Bretonnières
Bois de sciage Lafontaine Inc.	Sainte-Perpétue-de-l'Islet
Carrier & Bégin Inc.	Saint-Honoré-de-Shenley
Charbon de bois feuille d'érable Inc.	Sainte-Christine-d'Auvergne
Clermond Hamel Ltée	Saint-Ephrem (Beauce)
Compagnie Commonwealth Plywood Ltée	La Tuque, Shawinigan
Corporation internationale Masonite (IMM)	Lac-Mégantic
Éloi Moisan Inc.	Saint-Gilbert
Groupe Crête division Riopel Inc.	Chertsey, Saint-Faustin
Les Boiseries Savco Inc.	Saint-Adelphe
Les bois Poulin Inc.	Lac-Drolet
Les Industries John Lewis Ltée	La Tuque
Les spécialistes du bardeau de cèdre Inc.	Saint-Prosper (Champlain)
Mobilier Rustique Inc.	Saint-Martin (Beauce)
Moulin St-André Enr.	Mascouche
Produits forestiers Arbec Inc.	Shawinigan
Produits forestiers DG Ltée	Sainte-Aurélié
Produits forestiers Domtar Inc.	Windsor
Produits forestiers Mauricie	La Tuque
Produits forestiers St-Armand Inc.	Saint-Armand
René Bernard Inc.	Beauceville
Scierie Alexandre Lemay et Fils Inc.	Sainte-Marie (Beauce)
Scierie Dion & Fils Inc.	Saint-Raymond (Portneuf)
Scierie Opitciwan SEC	Opitciwan
Scierie Préverco Inc.	Daveluyville
Scierie PSE Inc.	Saint-Ubalde
Silicium Bécancour Inc.	Bécancour
Stella-Jones Inc.	Gatineau
Transfobec Mauricie	La Tuque
Vexco Inc.	Plessisville
Welsh et Fils Inc.	Saint-Marc-des-Carières
WestRock	La Tuque

Catégorie de volume déclaré	Nombre d'usines ou entreprises
Moins de 100 m ³	9
100 à 1 000 m ³	15
1 000 à 5 000 m ³	7
5 000 à 10 000 m ³	3
10 000 à 20 000 m ³	4
20 000 à 30 000 m ³	1
Plus de 100 000 m ³	1
Total	40

Entreprises sans permis d'usine ayant déclaré des bois en 2019-2020	
Entreprise	Localisation
BFS Bois-Francs SEC	Lavaltrie
La bûche carrée	Saint-Étienne-des-Grès
Serv. Forestiers F. Rivard	Shawinigan
Syndicat producteurs de bois Mauricie	Bois vendus aux États-Unis



Les propriétaires forestiers

Le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) définit annuellement la valeur réelle des traitements admissibles à une aide financière (le 100 %). Ensuite, le ministre détermine sa contribution et publie la grille annuelle des taux qui s'appliquent au programme dans toutes les régions du Québec. Pour 2019-2020, les taux de participation du MFFP au financement des travaux sylvicoles admissibles à une aide financière sont de 95 % pour les travaux de dégagement (1^{er} et 2^e), 90 % pour les travaux commerciaux et 80 % pour les autres travaux.

La contribution « théorique » des propriétaires se définit par l'écart entre la valeur à 100 % (calculée par le BMMB) et la valeur inscrites à la grille provinciale de taux.

En 2019-2020, pour tout le PAMVFP, selon la programmation finale de travaux, la contribution « théorique » des propriétaires est de 280 526 \$ (12,7 %) pour une valeur des travaux calculée à 100 % de 2 205 583 \$.

Contribution des propriétaires selon la programmation de travaux 2019-2020					
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)	Programmation de travaux facturés			Contribution "théorique" des propriétaires	
	Valeur calculée aux taux à 100 % (BMMB)	Valeur calculée aux taux de la grille provinciale (MFFP)		\$	%
Régulier	1 462 534 \$	1 301 061 \$	161 474 \$	11,0%	
Subvention 2018	743 049 \$	623 997 \$	119 052 \$	16,0%	
Total PAMVFP	2 205 583 \$	1 925 057 \$	280 526 \$	12,7%	



Les autres contributions financières

L'Agence perçoit des sommes supplémentaires provenant d'autres sources :

- Revenus d'intérêts : 23 018 \$;
- Revenus d'intérêts Mesure Spéciale - Subvention 2018 : 60 407 \$;
- Cotisations des membres : 500 \$ (10 membres réguliers paient une cotisation de 50 \$);
- Coordination du comité SIGGA des agences / Projet Modernisation - SIGGA 2.0 : 5 000 \$;

Financement spécifique du MFFP :

- Correction au Registre des producteurs forestiers : 1 334 \$;
- Refonte du Registre des producteurs forestiers / Tests du nouveau système : 11 022 \$.

Bureau d'enregistrement (BE) :

- Revenus d'enregistrement du BE de la Mauricie (droits prescrits) : 4 288 \$.

La contribution des partenaires en services

Les partenaires contribuent de diverses façons au fonctionnement de l'Agence. La participation aux rencontres du conseil d'administration est reconnue comme une contribution non financière et comptabilisée en *jetons de présence* alloués pour chaque réunion.

La valeur du jeton de présence fixée à 300 \$ par personne par rencontre représente 10 800 \$ en 2019-2020.

		Groupes de partenaires régionaux					
Nombre de participations aux assemblées régulières par groupe de partenaires en 2019-2020							
Rencontre	Nombre	Monde municipal	Organismes reconnus de producteurs forestiers		Titulaires de permis d'usine de transformation du bois	Ministre (MFFP)	TOTAL
			OGC	SPB			
Conseil d'administration	5	8	5	5	8	10	36
Total des participations		8	5	5	8	10	36
Valeur monétaire de la contribution		2 400 \$	1 500 \$	1 500 \$	2 400 \$	3 000 \$	10 800 \$

Participation des administrateurs aux assemblées régulières du conseil d'administration en 2019-2020				
Catégorie	Sous-catégorie	Représentant	Nombre de présences	Détails
Monde municipal		Michel Bourassa	3/5	
		Serge Deraspe	5/5	
Organismes reconnus de producteurs forestiers	SPB	Ghislain Leblond	5/5	
	OGC	Gilbert Nolet	5/5	
Titulaires de permis d'usine de transformation du bois		Jonathan Perron	4/5	
		Jonathan Lambert	4/5	
Ministre / MFFP		Jean-Marc Blais	5/5	
		Yves Gauveau	5/5	



Les activités réalisées

Le conseil d'administration

Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, le conseil d'administration tient cinq (5) rencontres régulières :

- le 3 mai 2019
- le 18 juin 2019
- le 13 septembre 2019
- le 6 décembre 2019
- le 24 mars 2020.

Une assemblée spéciale par messagerie électronique se tient du 10 au 17 juillet 2019.

Dossiers traités

Permanence et administration générale

- Les prévisions, la révision et le suivi des budgets;
- Les conditions de travail des employés;
- Le renouvellement du bail avec Olymbec : 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024;
- Le suivi de la situation financière et l'acceptation des comptes de dépenses;
- L'état des surplus non affectés;
- Les cotisations des membres, la nomination des représentants, la désignation des administrateurs des officiers au conseil exécutif;
- La mobilisation des bois, la situation des marchés, les montants perçus de la contribution de l'industrie, les écarts entre les déclarations à l'Agence et les informations des partenaires régionaux;
- La signature de l'entente de gestion 2019-2023 avec le MFFP;
- La Mesure spéciale - Subvention 2018 octroyée pour 2018-2023: mise à jour de la programmation de cinq ans selon les résultats 2018-2019;
- Le « Fond contribution industrielle »;
- La réponse du sous-ministre à la demande

que le MFFP ait recouru à l'article 179 de la LADTF pour mettre en place un processus d'audit auprès des titulaires de permis d'usine de transformation du bois;

- Le dossier de Scierie PSE et les statuts apparentés du Groupe Savard;
- La préparation de l'Assemblée générale annuelle : adoption du rapport d'activités et du rapport financier;
- La COVID-19 : fermeture des bureaux de l'AMFM, confinement et télé-travail.

Livraison du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

- Le programme régulier et la Mesure spéciale - Subvention 2018 : programmations, plans d'action (cibles et résultats pour chaque indicateur);
- Le cahier provincial de références techniques, les modalités régionales et les taux de la grille provinciale;
- La programmation des travaux et les attentes des industriels (déc# 14 - Mai 2011);
- Les demandes d'accréditation et l'accréditation d'un nouveau conseiller forestier;
- Les allocations budgétaires par conseiller forestier et les montants supplémentaires redistribués;
- Les conditions qui restreignent la réalisation de plus de coupes commerciales et l'ajustement de la mise en marché obligatoire pour plus de 41^e m³ produits;
- La vérification opérationnelle, le suivi des résultats et le bulletin de performance des agents livreurs;
- L'aide financière maximum par producteur et les demandes de budgets supplémentaires.

Transfert de connaissances et formation

- La publicité du cahier spécial du Nouvelliste pour le Mois de l'arbre et des forêts (MAF);

- Le dépliant de promotion du programme;
- Les visites-conseils pour le recrutement de nouveaux producteurs forestiers et l'admissibilité au financement pour les producteurs non reconnus depuis plus de 3 ans ou inactifs depuis plus de 5 ans;
- Le financement de formations organisées par le SPBM pour les propriétaires forestiers de la Mauricie;
- La formation des conseillers forestiers sur les milieux humides.

Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV) de la Mauricie

- Le suivi des plantations de plus de huit ans (libre de croître).

Autres dossiers régionaux

- Les commandites aux partenaires;
- Le membership à l'AFVSM;
- La protection du ginseng à 5 folioles / Traçabilité des bois et certification FSC;
- Le protocole d'entente MAPAQ-MFFP-AMFM / Autorisation de reboisement subventionné des friches en zone agricole.

Dossiers provinciaux

- Les travaux de la Table Agences / MFFP;
- La modernisation du Système d'informations géoforestières et de gestion des agences (SIGGA) : développement avec le consultant Devicom et financement du MFFP;
- La refonte du système informatique du Registre des producteurs forestiers (FPR) : financement du MFFP pour la réalisation de tests dans la nouvelle application;
- La réforme du processus d'enregistrement des producteurs forestiers : abolition du formulaire et certificat valide pour 10 ans et révision du règlement régional sur l'élaboration des plans d'aménagement forestier;
- La nouvelle cartographie des milieux humides potentiels du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- La protection des investissements et le se-

cret professionnel envers leurs clients des membres de l'OIFQ;

- La procédure provinciale de transfert de responsabilité proposée par la FPFQ : formulaire de libération du vendeur et engagement de l'acheteur;
- Le plan de soutien des partenaires au développement de la forêt privée 2020-2024;
- La consultation du BMMB sur la valeur des taux à 100 %;
- La demande au ministre d'ajouter une compensation pour l'hébergement des travailleurs externes dans le calcul des taux réalisé par le BMMB;
- Le projet de loi 148 et l'implantation d'un taux de taxes foncières pour les producteurs forestiers.

Le comité technique

Le comité technique n'a tenu aucune rencontre en 2019-2020.



Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

En 2019-2020, l'Agence gère le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) qui se compose de deux enveloppes budgétaires : le programme régulier et la Mesure spéciale - Subvention 2018 (SUBV-2018). Le programme permet à un propriétaire de terrain forestier dont les superficies à vocation forestière sont dûment enregistrées, de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier.

Pour chaque activité financée, l'aide est définie dans une grille provinciale éditée annuellement par le MFFP. Pour la réalisation d'un traitement sylvicole répondant aux balises techniques du Cahier de références techniques, le propriétaire peut recevoir trois (3) types d'aide financière : globale-G (aide à la technique et aide à l'exécution), seulement de l'aide à la technique-T ou seulement de l'aide à l'exécution-E.

L'attribution des budgets aux agents livreurs se fait en début d'année financière selon la performance de l'année antérieure et la moyenne allouée au cours des trois dernières années. Le budget supplémentaire obtenu dans le cadre de la Mesure spéciale - Subvention 2018 (SUBV-2018) est soumis à la décision # 19 (Mai 2011) soit une attribution initiale de 75 % de l'enveloppe aux deux groupements forestiers accrédités sur le territoire. Chaque agent livreur se voit attribuer une enveloppe distincte pour le régulier et la Subvention 2018.

Une fois attribué, le budget d'un agent livreur est considéré de manière « globale » (Régulier + Subvention 2018) afin de respecter les particularités pour la facturation des travaux dans l'un ou l'autre des programmes. En cours d'année, les agents livreurs sont amenés à réviser leurs besoins et des budgets sont offerts pour la réalisation de travaux supplémentaires permettant d'atteindre les cibles fixées à la programmation annuelle régionale.

Les investissements par agent de livraison

L'Agence accrédite des agents livreurs qui assurent la livraison du programme aux producteurs forestiers.

En 2019-2020, sur le territoire de l'Agence, douze (12) conseillers forestiers offrent leurs services aux producteurs forestiers : un (1) nouveau conseiller forestier est accrédité (Le Groupe CAF inc.) et un (1) autre renonce à son accréditation de façon volontaire (Les consultants MS inc.). Trois (3) agents livreurs n'ont facturé aucun traitement.

Programmes d'aide financière à la mise en valeur des forêts privées

Investissements par agent de livraison en 2019-2020

Agent de livraison	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)	Mesure spéciale: Subvention 2018 (SUBV-2018)	TOTAL
Conseillers forestiers de la région de Québec Inc.	27 130 \$		27 130 \$
Coopérative forestière du Bas-Saint-Maurice			- \$
Entreprise Forêt-Logik Inc.	31 631 \$	2 027 \$	33 658 \$
Groupement forestier de Champlain Inc.	607 456 \$	388 747 \$	996 203 \$
Groupement forestier de Portneuf Inc.	64 126 \$	50 171 \$	114 297 \$
Jean-Luc Paquin ing.f.	2 355 \$		2 355 \$
Le groupe CAF inc.			- \$
Ressources forestières biotiques	6 450 \$	14 957 \$	21 407 \$
SGD Génie forestier et gestion de projets Inc.	66 508 \$	6 600 \$	73 108 \$
Sylva Croissance Inc.	18 743 \$	6 866 \$	25 609 \$
Sylvafor Inc.		- \$	- \$
Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	475 246 \$	151 349 \$	626 595 \$
Total	1 299 645 \$	620 718 \$	1 920 362 \$

Les investissements

- Le Programme Régulier

Les investissements du programme régulier totalisent 1 299 645 \$ en 2019-2020. Ces investissements impliquent 68 producteurs forestiers.

Programme Régulier						
Investissements 2019-2020 par catégorie de travaux						
Catégorie de travaux	Quantité** (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global		
Préparation de terrain	97			75 951 \$	75 951 \$	6%
Reboisement (88 637 reboisés et transportés)	44			47 261 \$	47 261 \$	4%
Entretien de plantation	375			687 712 \$	687 712 \$	53%
Traitements non commerciaux	252			389 593 \$	389 593 \$	30%
Traitements commerciaux						
<i>Martelage*</i>						
	<i>Feuillus</i>	58	8 309 \$			
	<i>Résineux</i>	14	2 329 \$		99 128 \$	8%
	Coupes commerciales	72		86 458 \$		
	Aide technique à la mobilisation des bois	8	2 033 \$			
Total des investissements	848	12 670 \$	- \$	1 286 974 \$	1 299 645 \$	100%

* Les superficies martelées sont incluses dans les superficies de coupes commerciales

- La Mesure spéciale - Subvention 2018 (SUBV-2018)

L'enveloppe de 2,709 M\$ de la Mesure spéciale est pour la période 2018-2023. Ce budget supplémentaire permet de financer des coupes réalisées depuis janvier 2018 ainsi que la remise en production (préparation de terrain, reboisement et entretien) des superficies mal régénérées à la suite de ces coupes.

Pour cette deuxième année, les investissements totalisent 620 718 \$. Ces investissements impliquent 61 producteurs forestiers.

Mesure spéciale - Subvention 2018 (SUBV-2018)						
Investissements 2019-2020 par catégorie de travaux						
Catégorie de travaux	Quantité** (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global		
Préparation de terrain	257			207 986 \$	207 986 \$	34%
Reboisement (295 811 reboisés et transportés)	148			157 371 \$	157 371 \$	25%
Entretien de plantation	9			16 183 \$	16 183 \$	3%
Traitements commerciaux						
<i>Martelage*</i>						
	<i>Feuillus</i>	60	8 696 \$			
	<i>Résineux</i>	44	7 170 \$		239 177 \$	39%
	Coupes commerciales	133		137 329 \$		
	Aide technique à la mobilisation des bois	326	85 982 \$			
Total des investissements	873	101 848 \$	- \$	518 870 \$	620 718 \$	100%

* Les superficies martelées sont incluses dans les superficies de coupes commerciales



Les volumes récoltés

- Le Programme Régulier

Le volume moyen généré par les traitements commerciaux est de 70 m³/ha pour un volume total récolté de 5 618 m³ sur 80 hectares.

- La Mesure spéciale - Subvention 2018 (SUBV-2018)

Le volume moyen généré par les traitements commerciaux est de 129 m³/ha pour un volume total récolté de 59 096 m³ sur 459 hectares.

Programme Régulier				
Volume récolté selon le traitement 2019-2020				
Traitements commerciaux		Quantité (ha)	Volume récolté	
			Total (m ³)	Moyen (m ³ /ha)
Peuplements résineux	Coupe progressive - Résineux	13	1 037	78
	1 ^{re} Éclaircie - Naturel - DHP 9 à 15 cm	1	40	44
	Sous-total Résineux	14	1 076	76
Peuplements feuillus	Éclaircie commerciale - Feuillus d'ombre	1	56	80
	Jardinage - Feuillus d'ombre	52	2 934	57
	Sous-total Feuillus	52	2 990	57
Coupe de récupération	Partielle	5	276	52
	Totale	0	33	83
Aide technique à la mobilisation des bois		8	1 243	161
Total		80	5 618	70

Mesure spéciale - Subvention 2018 (SUBV-2018)				
Volume récolté selon le traitement 2019-2020				
Traitements commerciaux		Quantité (ha)	Volume récolté	
			Total (m ³)	Moyen (m ³ /ha)
Peuplements résineux	Coupe progressive - Résineux	25	1 878	74
	1 ^{re} Éclaircie - Naturel - DHP 9 à 15 cm	4	272	74
	1 ^{re} Éclaircie - Naturel - DHP 15,1 à 19 cm	2	130	65
	1 ^{re} Éclaircie - Plantation - DHP 9 à 15 cm	7	547	81
	1 ^{re} Éclaircie - Plantation - DHP 15,1 à 19 cm	4	139	40
	1 ^{re} Éclaircie - Plantation - Pin blanc et pin rouge	4	332	85
	Sous-total Résineux	45	3 298	73
Peuplements feuillus	Éclaircie commerciale - Feuillus d'ombre	6	455	73
	Coupe progressive - Feuillus d'ombre	20	1 475	72
	Jardinage - Feuillus d'ombre	34	1 915	57
	Sous-total Feuillus	60	3 844	64
Coupe de récupération totale		28	3 761	
Aide technique à la mobilisation des bois		326	48 192	148
Total		459	59 096	129

En 2019-2020, la récolte s'est faite par opérations mécanisées pour 84 % des superficies récoltées.

Méthode de récolte	2016-2017 PAMVFP et PMB		2017-2018 PAMVFP et PMB		2018-2019 PAMVFP		2019-2020 PAMVFP	
	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%
Mécanisée	158	58%	479	74%	343	78%	451	84%
Manuelle ou conventionnelle	113	42%	171	26%	94	22%	89	16%
Total	271		650		437		539	

L'aide regroupée et l'aide individuelle

L'aide regroupée est disponible pour le financement des travaux réalisés sur des propriétés couvertes par une convention d'aménagement signée avec un des deux (2) groupements forestiers accrédités. Les autres agents de livraison offrent une aide individuelle à leurs clients.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)				
Répartition des investissements par type d'aide 2019-2020				
Catégorie de travaux	Aide individuelle		Aide regroupée	
	Montant	Quantité	Montant	Quantité
Préparation de terrain (ha)	84 737 \$	106	199 200 \$	248
Reboisement (ha)	56 598 \$	53	148 034 \$	139
Entretien de plantation (ha)	385 326 \$	210	318 570 \$	173
Traitements non commerciaux (ha)	119 492 \$	73	270 101 \$	179
Traitements commerciaux (ha)	163 710 \$	282	174 596 \$	258
Total des investissements	809 862 \$	725	1 110 500 \$	997
% des investissements	42%		58%	
% des superficies traitées		42%		58%
Coût moyen par hectare traité	1 118 \$		1 114 \$	
Nombre de producteurs desservis	71		36	
Investissements par producteur	11 407 \$		30 847 \$	

Les investissements par producteur forestier

Sur le territoire de l'Agence, à la fin de la saison 2019-2020, 1 050 propriétaires de boisés détiennent un certificat de producteur forestier reconnu: 1 038 petits et 12 grands propriétaires. Ensemble, ils détiennent 354 661 hectares à vocation forestière enregistrés (4 532 lots dont 1 922 sous convention d'aménagement avec un groupement forestier).

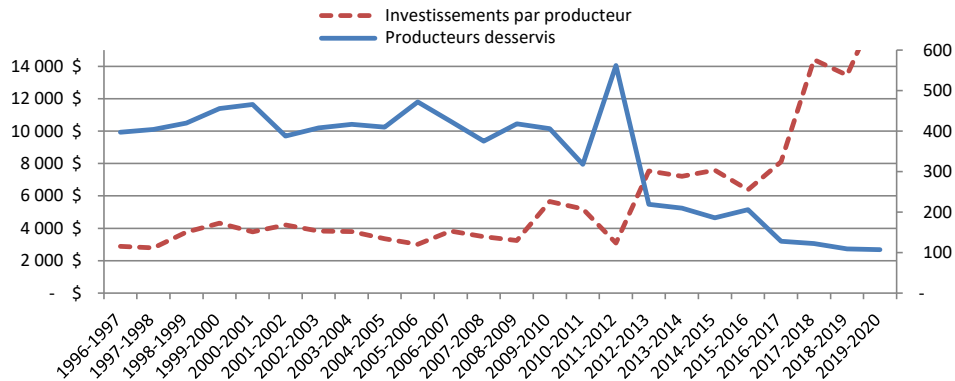
Sur le territoire couvert par l'Agence, 107 propriétaires ont accès au programme (Régulier 68 et SUBV-2018 61). Certains producteurs ont du financement du Régulier et de la Subvention 2018.

L'aide financière moyenne par producteur est de 17 947 \$. Les petits propriétaires (100) bénéficient d'une aide financière moyenne de 9 933 \$ alors que pour les 7 grands producteurs forestiers (> 800 hectares d'un seul tenant), l'aide financière moyenne est de 132 444 \$.

Certificats de producteurs forestiers Territoire de la Mauricie	
au 1 ^{er} avril	Producteurs forestiers reconnus
2012	1 552
2013	1 462
2014	1 472
2015	1 386
2016	1 327
2017	1 210
2018	1 165
2019	1 085
2020	1 050

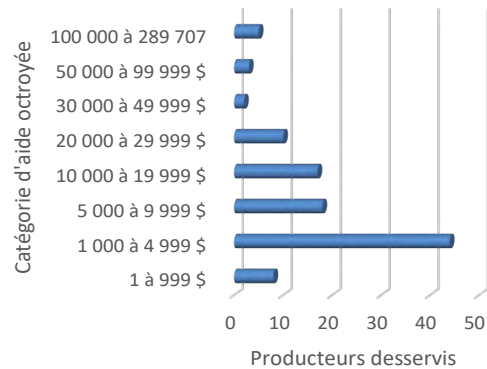
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)					
Répartition de l'aide financière selon la clientèle en 2019-2020					
Clientèle	Producteurs desservis	%	Dollars investis	%	Investissements moyen par producteur
Petits producteurs forestiers	100	93%	993 251 \$	52%	9 933 \$
Grands producteurs forestiers (> 800 ha d'un seul tenant)	7	7%	927 111 \$	48%	132 444 \$
Total	107		1 920 362 \$		17 947 \$

Tous programmes Agence Mauricie Aide financière par producteur forestier 1996-2019			
Année financière	Dollars investis	Producteurs desservis	Investissements moyens par producteur
1996-1997	1 143 102 \$	397	2 879 \$
1997-1998	1 123 544 \$	404	2 781 \$
1998-1999	1 579 178 \$	420	3 760 \$
1999-2000	1 965 006 \$	456	4 309 \$
2000-2001	1 764 857 \$	466	3 787 \$
2001-2002	1 630 300 \$	388	4 202 \$
2002-2003	1 558 804 \$	408	3 821 \$
2003-2004	1 580 187 \$	417	3 789 \$
2004-2005	1 377 738 \$	410	3 360 \$
2005-2006	1 421 559 \$	472	3 012 \$
2006-2007	1 621 449 \$	424	3 824 \$
2007-2008	1 305 732 \$	375	3 482 \$
2008-2009	1 356 560 \$	418	3 245 \$
2009-2010	2 293 387 \$	406	5 649 \$
2010-2011	1 651 747 \$	318	5 194 \$
2011-2012	1 738 221 \$	562	3 093 \$
2012-2013	1 651 280 \$	219	7 540 \$
2013-2014	1 512 967 \$	210	7 205 \$
2014-2015	1 410 223 \$	186	7 582 \$
2015-2016	1 311 793 \$	206	6 368 \$
2016-2017	1 037 810 \$	128	8 108 \$
2017-2018	1 757 591 \$	122	14 406 \$
2018-2019	1 466 605 \$	109	13 455 \$
2019-2020	1 920 362 \$	107	17 947 \$
Total 1996-2020 (24 ans)	37 180 003 \$		
Moyenne par année	1 549 167 \$	335	5 950 \$



Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)
Répartition de l'aide financière par catégorie en 2019-2020

Catégorie d'aide octroyée	Producteurs desservis	Investissements de la catégorie	Investissements moyens par producteur
1 à 999 \$	8	4 649 \$	581 \$
1 000 à 4 999 \$	44	118 043 \$	2 683 \$
5 000 à 9 999 \$	18	134 146 \$	7 453 \$
10 000 à 19 999 \$	17	223 491 \$	13 147 \$
20 000 à 29 999 \$	10	243 180 \$	24 318 \$
30 000 à 49 999 \$	2	80 557 \$	40 279 \$
50 000 à 99 999 \$	3	203 776 \$	67 925 \$
100 000 à 289 707	5	912 520 \$	182 504 \$
Total	107	1 920 362 \$	17 947 \$



Les investissements 2019-2020 par territoire

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Investissements par territoire et clientèle desservie en 2019-2020

Territoire	Producteurs enregistrés	Producteurs desservis	Portion des producteurs desservis	Dollars investis	Investissements moyens par producteur
Agglomération de La Tuque	58	11	19%	402 125 \$	36 557 \$
MRC des Chenaux	282	31	11%	325 210 \$	10 491 \$
MRC Maskinongé	331	26	8%	199 455 \$	7 671 \$
MRC Mékinac	269	37	14%	802 237 \$	21 682 \$
Ville de Shawinigan	82	1	1%	125 130 \$	125 130 \$
Ville de Trois-Rivières	83	7	8%	66 207 \$	9 458 \$
Total *	1 105	113		1 920 362 \$	

* Certains producteurs ont des propriétés dans plus d'une MRC ou Ville



Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Superficies (hectares) par catégories de travaux par territoire en 2019-2020

Catégorie de travaux	Territoire		MRC				Villes		Superficies traitées (ha)
	La Tuque	Agglomération	Les Chenaux	Maskinongé	Mékinac	Shawinigan	Trois-Rivières		
Préparation de terrain	91		54	2	116		91	354	
Reboisement	13		43	4	70		50	192	
Entretien de plantation	123		68	61	104		28	384	
Traitements non commerciaux	45		22	8	177			252	
Traitements commerciaux	77		92	110	252		8	539	
Total (ha)	348		281	184	719		142	1 722	
Investissements par territoire	402 125 \$		325 210 \$	199 455 \$	802 237 \$		125 130 \$	66 207 \$	1 920 362 \$

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Investissements par catégories de travaux par territoire en 2019-2020

Catégorie de travaux	Territoire		MRC				Villes		Dollars Investis
	La Tuque	Agglomération	Les Chenaux	Maskinongé	Mékinac	Shawinigan	Trois-Rivières		
Préparation de terrain	71 049 \$		49 068 \$	1 253 \$	91 102 \$		71 464 \$	283 937 \$	
Reboisement	13 876 \$		46 234 \$	3 931 \$	74 467 \$		53 666 \$	204 632 \$	
Entretien de plantation	225 995 \$		125 549 \$	111 425 \$	190 594 \$		50 333 \$	703 895 \$	
Traitements non commerciaux	70 982 \$		35 571 \$	11 163 \$	271 877 \$			389 593 \$	
Traitements commerciaux	20 222 \$		68 788 \$	71 683 \$	174 197 \$		3 414 \$	338 305 \$	
Total	402 125 \$		325 210 \$	199 455 \$	802 237 \$		125 130 \$	1 920 362 \$	

La vérification opérationnelle des travaux

La vérification opérationnelle (VO) consiste à évaluer les traitements sylvicoles selon des méthodes établies pour en assurer la conformité avec les références techniques et administratives décrites dans les documents de livraison du programme. Cette vérification porte sur la validité des informations inscrites sur les formulaires de prescriptions et de rapports d'exécution, sur les données saisies ou intégrées au Système d'informations géoforestières et de gestion des agences (SIGGA) ainsi que sur la vérification sur le terrain de la qualité et de la quantité des travaux prescrits et exécutés.

Les plans de sondage

Le plan de sondage débute au 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre 2019. En 2019, les travaux vérifiés sont financés par le PAMVFP (Régulier et Subvention 2018).

La vérification opérationnelle des travaux prescrits

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, 308 projets font partie du plan de sondage des travaux prescrits. En prescription, il n'y a pas de distinction de programme d'aide.

L'Agence procède à la vérification de 14 projets avant traitement (4,5 %).

La vérification opérationnelle des travaux exécutés

Mises à part les activités de martelage qui sont combinées à un traitement commercial, tous les travaux exécutés et intégrés dans le SIGGA pendant la période du plan de sondage sont susceptibles d'être vérifiés. Pour l'année financière 2019-2020, 287 traitements sur 275 rapports d'exécution sont présentés et composent le plan de sondage (Régulier 128 et SUBV-2018 159). Les travaux réalisés ont une valeur de 1 712 443 \$.

La vérification se fait sur 45 (15,7 %) traitements exécutés (Régulier 23 et SUBV-2018 22). La valeur des travaux vérifiés est de 273 062 \$ (15,9 %).

Bilan de la vérification opérationnelle 2019-2020 (compilation des résultats par formulaire et par section)							
Formulaire	Projets vérifiés	Administratif formulaire	Technique formulaire	Technique terrain	Qualité	Quantité	Note de VO AMFM ¹
Prescription	14	93,9%	100,0%	100,0%			99,1%
Rapport d'exécution	45	99,0%	98,9%	99,6%	100,0%	100,0%	99,6%

¹ Moyennes des notes cumulatives obtenues pour la vérification des rapports (compilation des résultats pour chaque section du formulaire).

Les résultats de la vérification opérationnelle

La conformité des travaux prescrits

En prescriptions, 10 des 14 projets vérifiés sont conformes, La note de VO AMFM est de 99,1 %.

Les pénalités de pointage appliquées aux rapports de vérification de l'Agence « Note de VO AMFM » sont attribuables à des fautes administratives : désignation et signature du représentant incorrectes (2 cas), non respect du délai de transmission de deux semaines avant le début des travaux, une désignation cadastrale manquante et un numéro de photo aérienne erroné.

La conformité des travaux exécutés

En rapport d'exécution, les 45 traitements vérifiés ont une conformité MFFP de 100 %. Pour que l'exécution d'un traitement soit conforme, selon les exigences du Ministère (Conformité MFFP), la qualité des travaux sylvicoles exécutés sur le terrain doit respecter minimalement 85 % dans le cas du reboisement, 90 % pour les préparations de terrain et les dégagements de la régénération et 100 % dans le cas des coupes d'éclaircies précommerciales et commerciales.

La note de VO AMFM pour l'ensemble des rapports d'exécution vérifiés est de 99,6 % pour le PAMVFP (Régulier 99,9 % et SUBV-2018 99,2 %).

Les pénalités de pointage appliquées aux rapports de vérification de l'Agence « Note de VO AMFM » sont attribuables à des fautes administratives : un numéro de photo aérienne erroné, le mauvais rang inscrit sur le formulaire papier et le code et nom de rang absents sur le formulaire. Des fautes techniques sont aussi constatées : les données forestières sont manquantes sur le formulaire papier (microsites/hectare) et pour un projet, il y a absence de la confirmation que la procédure pour prévenir la maladie du rond a été respectée.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)				
Bilan de la vérification opérationnelle 2019-2020 (janvier à décembre 2019) par catégories de travaux prescrits				
Catégories de travaux prescrits	Prescriptions/Projets présentés ¹	Prescriptions/Projets vérifiés	Pourcentage vérifié	Note de VO AMFM ²
Préparation de terrain	51			
Mise en terre des plants	52			
Entretien de plantation	61	13	21%	98,8%
Traitements non commerciaux	23	1	4%	100,0%
Traitements commerciaux	121			
Total	308	14	5%	99,1%

¹ Moyennes des notes cumulatives obtenues pour les rapports de VO (compilation des 3 sections du formulaire).

² Une prescription peut contenir plus d'un traitement et correspond à un projet.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)						
Bilan de la vérification opérationnelle 2019-2020 (janvier à décembre 2019) par catégories de travaux exécutés						
Programme	Catégories de travaux exécutés	Traitements facturés	Traitements vérifiés	Pourcentage de traitements vérifiés	Note de VO AMFM ¹	Conformité MFFP ³
Régulier	Préparation de terrain	5				
	Mise en terre des plants	19	3	16%	99,6%	100,0%
	Entretien de plantation	66	17	26%	99,9%	100,0%
	Traitements non commerciaux	27	3	11%	100,0%	100,0%
	Traitements commerciaux	11				
	Sous-total Régulier	128	23	18%	99,9%	100,0%
SUBV-2018	Préparation de terrain	41	7	17%	99,0%	100,0%
	Mise en terre des plants	22	7	32%	100,0%	100,0%
	Entretien de plantation	2				
	Traitements commerciaux	94	8	9%	98,7%	100,0%
	Sous-total SUBV-2018	159	22	14%	99,2%	100,0%
	Total	287	45	16%	99,6%	100,0%

¹ Moyennes des notes cumulatives obtenues pour la vérification des rapports (compilation des 5 sections du formulaire).

² Un rapport d'exécution peut contenir plus d'un traitement. 275 rapports d'exécution soumis contenant 287 traitements exécutés.

³ Pourcentage des traitements vérifiés dont la qualité d'exécution est égale ou supérieure à la qualité exigée.



La performance des agents livreurs

La performance est évaluée sur la base de critères fixés par le MFFP et l'Agence.

Les agents livreurs n'ayant réalisé aucun traitement sylvicole dans l'année reçoivent la note moyenne du groupe. Les résultats sont utilisés pour l'attribution des budgets pour la saison suivante.

Les résultats compilés pour chacun des critères de performance sont présentés en annexe.



Le transfert de connaissances

Des formations et des visites-conseils sont offertes aux propriétaires de lots boisés de la région.

- Du 1^{er} avril au 31 décembre 2019, le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie organise 7 formations auxquelles 50 propriétaires de la Mauricie participent.
- Dans l'objectif de faire valoir les avantages de l'aménagement forestier à un plus grand nombre de propriétaires, six (6) conseillers forestiers rencontrent 26 propriétaires dans le cadre de visites-conseils visant le recrutement ou la réactivation de dossier de producteurs forestiers non reconnus depuis plus de trois (3) ans ou inactifs depuis plus de 5 ans.

L'Agence finance une formation sur les milieux humides organisée par le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie. La formation s'adresse au personnel technique à l'emploi des agents livreurs de programme : 13 participants représentant quatre (4) conseillers forestiers. Deux agents livreurs ont participé à la même formation sur le territoire de l'Agence Lanaudière.

Participation des propriétaires de la Mauricie aux formations organisées par le SPBM			
Titre des la formation	Nombre de formations	Dates	Nombre de participants
Abattage contrôlé	1	Septembre 2019	5
Abattage contrôlé - Niveau 2	1	Octobre 2019	2
Affûtage et entretien d'une scie à chaîne	2	Avril et Septembre 2019	15
Façonnage et classement des bois	1	Septembre 2019	3
Initiation à l'identification des champignons forestiers comestibles	1	Septembre 2019	9
Initiation à la cueillette des plantes comestibles	1	Août 2019	16
Total	7		50

Le bureau d'enregistrement

Depuis 2000, l'Agence est mandataire du MFFP pour la gestion du bureau d'enregistrement (BE) de la Mauricie.

Le financement des opérations du BE est partiellement assuré par des droits prescrits par le Ministre. Ces frais d'enregistrement sont assumés par le propriétaire qui enregistre ses superficies à son certificat de producteur forestier. Les frais d'enregistrement sont définis par règlement. Ils passent de 11,30 \$ à 11,50 \$ et de 22,40 \$ à 22,80 \$ en janvier 2020.

Le coût des opérations du BE est attribuable aux salaires (temps du personnel régulier affecté à l'enregistrement) ainsi qu'à l'imputation d'une partie du loyer et des frais fixes de fonctionnement de l'Agence.

Au total, 202 demandes avec droits, incluant des mises à jour de dossiers, des enregistrements de nouvelles superficies et des renouvellements de certificats ou de plans d'aménagement forestier, sont traitées impliquant 188 producteurs forestiers.

Le BE Mauricie reçoit du financement du MFFP pour supporter le Registre des producteurs forestiers (FPR). Le personnel agit à titre de Pilote du FPR. De plus, dans le cadre de la refonte du Registre des producteurs forestiers, le personnel des Agences Mauricie et Chaudière est appelé à soutenir le personnel du MFFP pour la réalisation de tests validant le fonctionnement du nouveau système.

Revenus et dépenses pour la gestion du Bureau d'enregistrement de la Mauricie en 2019-2020			
Revenus		Dépenses	
BE Mauricie		BE Mauricie	
Droits prescrits (frais d'enregistrement)	4 288 \$	Salaires et bénéfices marginaux	5 757 \$
		Frais de poste, papeterie, photocopies, téléphone et télécopies	855 \$
		Loyer *	2 969 \$
			9 580 \$
MFFP - Mandats		MFFP - Mandats (salaires)	
- Pilote du Registre	1 334 \$	- Corrections au Registre	1 334 \$
- Refonte du Registre	11 022 \$	- Refonte du Registre - Tests	
		Agence Mauricie	8 068 \$
		Agence Chaudière	2 954 \$
			12 356 \$
Total	16 644 \$		21 936 \$

* Représente 25 % du loyer annuel de l'Agence.

Statistiques sur les demandes traitées par le BE en 2019-2020	
Demandes avec droit	Demandes traitées
Mise à jour, ajout au dossier	40
Ouverture de dossier	29
Renouvellement du Certificat	80
Renouvellement du Certificat et du PAF	47
Renouvellement du PAF	6
Dossiers traités	202
Producteurs impliqués	188
Demandes sans droit	Demandes traitées
Avis émis (mise à jour, renouvellement, dossier incomplet)	270
Fermeture de dossier, modification, retour du courrier	3
Information, renvoi du dossier au producteur	7
Dossiers traités	280

Les autres activités

Tout au long de l'année, le personnel de l'Agence participe à différentes activités en région et à l'échelle provinciale.

La représentation régionale

- Table de concertation régionale (TCR) du Lac Saint-Pierre, J. Bussièrès, Sorel, 19 juin 2019;
- MAPAQ région Mauricie-Centre-du-Québec / Projet de protocole pour les reboisements subventionnés, J. Bussièrès, Trois-Rivières, 9 décembre 2019.

Les rencontres provinciales et autres dossiers d'agences

- Table Agences / MFFP, J. Bussièrès,
 - Rencontre à Québec, 17 juin et 28 novembre 2019.
- Registre des producteurs forestiers / Refonte du système, M. Blais et J. Bussièrès,
 - Nombreux appels conférence;
 - Plusieurs séances de tests et transmission de commentaires.
- Bureaux d'enregistrement (BE):
 - Formation J. Bussièrès, Québec, 25 novembre 2019
 - Projet de loi pour un taux particulier de taxes foncières pour les boisés privés / Appel conférence, M. Blais et J. Bussièrès, 12 mars 2020.
- Comité SIGGA - Agences / Modernisation du SIGGA (SIGGA 2.0), J. Bussièrès,
 - Rencontre du comité SIGGA, Québec, 18 décembre 2019;
 - Plusieurs séances de travail en comité et avec le consultant (Dévicom - Perséides Technologie) et son équipe de programmeurs;
 - Nombreuses séances de tests dans le SIGGA 2.0.



Les activités de formation et les colloques

- AFVSM / Congrès « Notre forêt face aux changements climatiques », M. Blais, Saint-Alexis-des-Monts, 15 novembre 2019;
- SPBM / Formation sur les milieux humides, M. Blais, MRC des Chenaux, 18 juin 2019.

Le kiosque de l'AMFM

- Journée forestière du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, M. Blais et J. Bussièrès, Trois-Rivières, 8 septembre 2019;
- Congrès de l'AFVSM, M. Blais, Saint-Alexis-des-Monts, 15 novembre 2019.

Les plans d'action

Dans le cadre de l'Entente de gestion 2019-2023 signée avec le MFFP, l'Agence adopte, en début de saison, un plan d'action qui définit des cibles (en superficies ou investissements) à atteindre selon les éléments définis par le ministre.

Pour la Mesure spéciale— Subvention 2018, une « Convention pour l'octroi d'une subvention » est signée en 2018 pour la durée de l'entente 2018-2023. La convention inclut un plan d'action pour chacune des cinq (5) années prévues. Le plan révisé est soumis annuellement au ministre.

Les résultats sont présentés en annexe.



Le plan de protection et de mise en valeur (PPMV)

Dans le cadre du PPMV révisé (PPMV 2017), un indicateur et une cible sont fixés pour quelques-unes des actions définies au plan d'action (Tome 3). Ces indicateurs permettent d'évaluer l'atteinte des cibles ou du moins, d'en faire le suivi. Considérant les ressources disponibles, l'Agence fait une évaluation quinquennale de quelques indicateurs. Un suivi détaillé est en annexe.

En 2019-2020, l'Agence poursuit la mise à jour de la banque d'informations sur les travaux financés. Les données GPS localisant les superficies faisant l'objet d'une aide financière et les suivis des plantations (2 et 5 ans) sont des éléments qui favorisent la sécurisation des investissements consentis sur le territoire.



Le Plan de protection et de mise en valeur (suite)

Programmation quinquennale 2016-2021

Le PPMV 2017 suggère une programmation de travaux sylvicoles qui vise à optimiser les ressources financières et humaines pour réaliser les traitements qui favorisent de meilleurs rendements des forêts privées. Ultimement, les volumes récoltés permettent d'approvisionner les usines de transformation du bois, une contribution tangible à l'activité économique.

La programmation quinquennale 2016-2021 a été établie sur la base du financement régulier. Les enveloppes supplémentaires et les orientations du MFFP (Planification stratégique 2016-2019, Mobilisation des bois de forêt privée, Mesure spéciale « Subvention 2018 », Stratégie nationale de production de bois, Plan de soutien des partenaires au développement de la forêt privée 2020-2024 ...) font en sorte que l'Agence ajuste annuellement sa programmation de travaux afin de répondre aux exigences « ponctuelles » du ministre.

L'intensification de la récolte implique la remise en production d'une grande partie des superficies récoltées par coupe totale. Ces travaux en chaîne (préparation de terrain, reboisement et entretien de plantation) nécessitent un suivi de la régénération et l'affectation d'une plus grande part du budget régional à ces travaux non commerciaux.



Les travaux financés 2016-2020 par les programmes de l'Agence versus la programmation quinquennale 2016-2021 du plan d'action du PPMV														
Groupe de travaux	Quantités annuelles réalisées					Après 4 ans		Objectifs annuels visés dans le PPMV						
	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	Total réalisé	Total visé	Écart sur les 4 années	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	
Remise en production														
Préparation de terrain (ha)	101	157	140	354		753	741	12	101	260	190	190	190	
Plantation et regami (ha)	178	112	193	192		675	798	(123)	178	200	210	210	210	
Entretien de plantation (ha)	209	436	393	384		1 422	1 174	248	209	355	305	305	305	
Éducation des peuplements														
Traitements non-commerciaux (ha)	334	301	154	252		1 042	1 274	(232)	334	370	285	285	285	
Traitements commerciaux (ha)	271	315	175	206		967	1 851	(884)	271	1 000	290	290	290	
Aide techn. mobilisation des bois (CT) (ha) ¹		334	262	333		929	0	929						
Total	1 093	1 655	1 318	1 721		5 787	5 838	(51)	1 093	2 185	1 280	1 280	1 280	

¹ ATMB finance un partie de la technique requise pour la réalisation de coupes totales

LES PERSPECTIVES 2020-2021

Une année qui débute en pleine crise sanitaire de la COVID-19. Heureusement, le gouvernement définit les travaux d'aménagement forestier comme des activités essentielles et qu'en cette période de l'année, pendant les mois de mars et avril, les activités sont généralement ralenties par le dégel. Depuis le 24 mars, les bureaux de l'Agence sont fermés au public, Par contre, le personnel est disponible et les conseillers forestiers ont débuté les opérations tout en respectant les consignes édictées par la santé publique.

Les budgets pour le programme régulier 2020-2021 sont confirmés par le ministre. Pour l'instant les annonces de budgets supplémentaires faites lors du dernier budget provincial sont sur la glace. Le Secrétariat du Conseil du trésor demande à tous les ministères d'exercer un contrôle des dépenses. Le MFFP prépare son dossier pour défendre les programmes essentiels et incontournables et, le PAMVFP en ferait partie, mais les budgets supplémentaires sont à l'étude.

Pour la Mauricie qui dispose d'un bon surplus non affecté, ce retard dans le fonctionnement de la machine gouvernementale n'aura pas d'impact puisqu'avec le budget de la Subvention 2018 qui en est à sa troisième année de cinq (5), l'Agence peut maintenir les allocations budgétaires aux conseillers forestiers à la hauteur des années passées. La saison peut donc débuter malgré que les impacts de la COVID-19 sur la livraison du programme soient encore difficile à évaluer. Nous savons par contre que la crise sanitaire n'aura par réglé la problématique de la machinerie et de la main-d'œuvre limitées. Des éléments qui rendent complexe la livraison du programme dans la région.

Par contre, les impacts de la COVID-19 sur l'industrie de transformation du bois se sont faits rapidement sentir par une diminution de la demande découlant du ralentissement économique ici et aux États-Unis. Actuellement, plusieurs usines ont cessé leurs achats de bois de la forêt privée. Il faudra attendre en septembre pour y voir plus clair. Les objectifs régionaux de mobilisation des bois sont maintenus, mais l'atteinte des cibles pourrait s'avérer plus ardue pour 2020. Inévitablement, il faut prévoir un impact sur l'exécution de traitements commerciaux si les bois à récolter ne trouvent pas preneur dans les usines.

Finalement, une autre année qui tiendra le personnel de l'Agence bien occupé dans un contexte de pandémie.



Josée Bussiès, ing.f., M.Sc.,
Directrice générale



LES ANNEXES



Liste des acronymes

AETSQ	Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec
AFVSM	Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice
BE	Bureau d'enregistrement
BMMB	Bureau de mise en marché des bois
CPA	Coupe progressive d'abris (traitement en peuplement feuillu dégradé)
CPF	Calcul de possibilité forestière
CPRS	Coupe avec protection de la régénération et des sols
FPFQ	Fédération des producteurs forestiers du Québec
FPR	Registre des producteurs forestiers
GFQ	Groupements forestiers Québec
GPS	Système de positionnement global
HA	Hectare
IPC	Indice des prix à la consommation
KM	Kilomètre
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
M ³	Mètre cube solide
MELCC	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques
MRC	Municipalité régionale de comté
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRN	Ministère des Ressources naturelles
OIFQ	Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
PADF	Programme d'aménagement durable des forêts
PAF	Plan d'aménagement forestier
PCX	Ponceaux
PAMVFP	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées
PPMV	Plan de protection et de mise en valeur
RESAM	Regroupement des sociétés d'aménagement du Québec
RRTF / PRTF	Règlement ou Programme de remboursement des taxes foncières
SADF	Stratégie d'aménagement durable des forêts
SIGGA	Système d'informations géoforestières et de gestion des agences
SGIA	Système de gestion informatique des agences
SMVFP	Service de la mise en valeur des forêts privées (MFFP)
SPBM	Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
SPFRQ	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
SUBV-2018	Mesure spéciale - Subvention 2018
VO	Vérification opérationnelle

Liste des agents livreurs du programme en 2019-2020

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC

5 300, rue des Tournelles, Québec (Qc) G2J 1E4

Tél. : 418-872-1773 Courriel : cfrq@cfrq.ca

Rémy Gingras ing.f.

Luc Deslauriers ing.f.

Simon Proulx ing.f.

COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU BAS-SAINT-AURICE

1 780-A, boul. Trudel Est, St-Boniface (Qc) G0X 2L0

Tél. : 819-535-6262 Courriel : bhbellerville@cfbsm.ca

Benoit Houle Bellerive ing.f.

ENTREPRISE FORÊT-LOGIK INC.

710 route Savoie, Saint-Justin (Qc) J0K 2V0

Tél. : 819-668-4046 Courriel : foret.logik@gmail.com.ca

Alexandre Marotte ing.f.

GROUPEMENT FORESTIER DE CHAMPLAIN

1 003, route des Défricheurs, Shawinigan (Qc) G9T 5K4

Tél. : 819-538-1447 Courriel : gfchamplain@infoteck.qc.ca

Gilbert Nolet ing.f.

GROUPEMENT FORESTIER DE PORTNEUF

175, rue St-Alexis, St-Raymond (Qc) G3L 1R9

Tél. : 418-337-6700 Courriel : gfp@gfportneuf.com

Étienne Lambert-Julien ing.f.

Vincent Veer ing.f.

JEAN-LUC PAQUIN, ING.F.

4970, chemin du Lac, St-Gabriel-de-Brandon (Qc) J0K 2N0

Tél. : (450) 898-1167 Courriel : jlpaquin81@gmail.com

Jean-Luc Paquin ing.f.

LE GROUPE CAF (Le groupe Conseil en Aménagement Forestier)

4697 Rte de Fossambault, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, (Qc) G3N 1T3

Tél. : (418) 284-3473 Courriel : infocaf@groupecaf.com

Sébastien M. Larochelle ing.f.

Sandra Veillette ing.f.

RESSOURCES FORESTIÈRES BIOTIQUES

965, route Principale, Ste-Mélanie (Qc) J0K 3A0

Tél. : (450) 960-2130 Courriel : rfb@rfbiotiques.com

Jean-Sébastien Malo ing.f.

Julie Venne ing.f.

SGD | GÉNIE FORESTIER & GESTION DE PROJETS

386, rue de St-Jovite # 3, Mont-Tremblant (Qc) J8E 2Z9

Tél. : 819-717-9544 Courriel : info@sgd-foresterie.com

Yves Paquette ing.f.

SYLVA CROISSANCE INC.

985, rue Notre-Dame Local E, Lavaltrie (Qc) J5T 1R4

Tél: (451) 586-0448 Courriel: info@sylva.ca

François Beaulieu, ing.f.

Ariane Généreux-Tremblay ing.f.

Julien Moreau ing.f.

SYLVAFOR

271, rang Beaumont, La Tuque (Qc) G0X 1R0

Tél. : 819- 523-3340 Courriel : srivard@sylvafor.com

Samuel Castonguay ing.f.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

2 410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières (Qc) G8Z 4R5

Tél. : 819-370-8368 Courriel : spb@spbois.qc.ca

Ghislain Leblond ing.f.

Patrick Lupien ing.f.

Critères de performance

Pondération des critères

composante # 1	Critères MFFP	Critères	Pondération		
	1	Vérifier les prescriptions sylvicoles	90,00%		
2	Vérifier les traitements sylvicoles réalisés (qualité et quantité)				
composante # 2	3	Suivre les plantations de 2 et 5 ans	3,00%	10,00%	
	4	Respecter la programmation de travaux approuvée par l'Agence	0,25%		
	5	Détenir un programme de prévention en santé et sécurité au travail	0,25%		
	6	Évaluer la qualité des documents transmis	Programmation initiale		1,00%
			Programmation révisée		0,50%
			Chantiers de reboisement		2,00%
Autres	Autres (Collaboration générale *)		1,00%		
	Utilisation de l'enveloppe allouée		2,00%		

* Collaboration générale est composée de critères ponctuels: en 2019-2020 - 3 critères de 0,33 % chacun
 - Destination des volumes sur le Rapport d'exécution (RE)
 - Suivi des chantiers en cours au 30 septembre 2019
 - Fermeture de l'année au 31 mars - Facturation finale

Résultats globaux des critères de performance (2017 à 2019)

Résultats du bulletin de performance des agents livreurs				
MFFP #	Critères de performance Détails	2017	conformité	
			2018	2019
1	Vérifier les prescriptions sylvicoles	99,6%	95,5%	99,0%
Agence	Vérifier les rapports d'exécution	96,7%	99,3%	99,4%
2	Vérifier les traitements sylvicoles réalisés (qualité et quantité)	96,6%	100,0%	100,0%
Agence	Conformité de la qualité des travaux facturés	93,1%	96,2%	100,0%
3	Suivre les plantations	83,3%	100,0%	40,0%
4	Évaluer la qualité des documents (factures, rapports, suivis, etc.)	83,3%	89,3%	97,2%
Agence	Utilisation de l'enveloppe allouée	40,0%	66,7%	75,0%
Agence	Suivi des chantiers de reboisement	100,0%	100,0%	100,0%

Bilan des plans d'action annuel

PAMVFP / Bilan plan d'action 2019-2020				
Budget estimé : 1 729 780 \$				
Budget investi : 1 318 520 \$				
Actions	Indicateurs	2019-2020	Résultat par rapport à la cible	
			2019-2020	% atteint
Réaliser des traitements sylvicoles	Sommes investies en traitements non commerciaux	1 161 800 \$	1 200 517 \$	103%
	Nb d'hectares réalisés en traitements non commerciaux	900	768,41	85%
	Sommes investies dans l'aide à la mobilisation des bois	13 200 \$	2 033 \$	15%
	NB d'hectares réalisés en aide à la mobilisation des bois	50	7,7	15%
	Sommes investies en traitements commerciaux* (sans l'aide à la mobilisation des bois)	525 000 \$	97 095 \$	18%
	NB d'hectares réalisés en traitements commerciaux**	375	72,3	19%
Améliorer les connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier privé	Sommes investies dans la réalisation, la mise à jour et la mise en œuvre du PPMV	1 780 \$	2 655 \$	149%
Consolider l'engagement des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de la forêt privée	Sommes investies dans les activités de transfert de connaissances	28 000 \$	16 220 \$	58%

* Les sommes investies en travaux sylvicoles commerciaux inclues le montant pour le martelage.

** Le nombre d'hectares en travaux sylvicoles commerciaux ne doit pas inclure les superficies en martelage.

SUBV-2018 / Bilan plan d'action 2019-2020					
Budget cible : 789 150 \$					
Budget réel : 620 718 \$					
Volet	Indicateurs	Unité	Cibles	Résultats	Résultat par rapport à la cible
				2019-2020	% atteint
Traitements commerciaux	Sommes investies en traitements commerciaux	\$	375 550 \$	239 177 \$	64%
	Nb d'hectares réalisés en traitements commerciaux*	ha	580	459	79%
Traitements non commerciaux	Sommes investies en traitements non commerciaux	\$	413 600 \$	381 541 \$	92%
	Nb d'hectares réalisés en traitements non commerciaux	ha	460	414	90%

* Le nombre d'hectares en travaux sylvicoles commerciaux ne doit pas inclure les superficies en martelage.

PPMV 2017 - SUIVI DES ACTIONS ET CIBLES RETENUES

Action	Indicateur	Situation actuelle
Entretien des plantations et éducation des peuplements naturels	Maximiser le % de superficies libres de croître après 8 ans	L'Agence débute l'inventaire des plantations de 8 ans. Depuis 2017, les plantations 2009, 2010 et 2011 ont été visitées.
Favoriser la production de tiges d'avenir par des traitements d'élagage et de tailles de formation	Augmenter les superficies élaguées	Superficies élaguées pour la période quinquennale de 2011-2015 : 6 ha 2006-2010 : 123 ha. Le PAMVFP ne finance plus l'élagage. Le PADF finance les mêmes activités que le PAMVFP.
Documenter et poursuivre les travaux d'aménagement spécifiques aux feuillus nobles (ex. CP d'Abris, CP de croissance, ...)	Augmenter les superficies traitées en coupes de régénération dans des peuplements feuillus tolérants	Superficies traitées pour la période quinquennale de 2011-2015 : 107 ha. Depuis 2016, le PAMVFP ne finance plus les CPA. Une résolution est transmise au MFFP pour rétablir le financement des coupes partielles dans les peuplements feuillus dégradés.
Suivre les superficies couvertes par un plan d'aménagement forestier (PAF)	Nb de lots enregistrés Superficies forestières enregistrées	Avril 2017 = 4 936 lots pour 347 466 ha Avril 2018 = 4 976 lots pour 349 669 ha Avril 2019 = 4 810 lots pour 354 422 ha Avril 2020 = 4 532 lots pour 354 661 ha
Cibler le recrutement de propriétaires situés dans des secteurs forestiers	Nb de producteurs inscrits au Registre des producteurs forestiers (RPF)	Avril 2017 = 1 210 prod / 347 466 ha à vocation forestière Avril 2018 = 1 165 prod / 349 669 ha à vocation forestière Avril 2019 = 1 085 prod / 354 442 ha à vocation forestière Avril 2020 = 1 050 prod / 354 661 ha à vocation forestière
Intégrer la démarche diagnostique de l'état de santé des érablières dans les prescriptions sylvicoles (érablières avec dépérissement)	Augmenter le nb de diagnostics réalisés / Superficies de travaux réalisés dans les érablières en dépérissement	Dernier quinquennal : 2011-2015 : 6 diagnostics et 94 ha chaulés Le PAMVFP ne finance plus le diagnostic et le PADF régional est soumis aux mêmes règles en finançant les mêmes activités que le PAMVFP.
Récupérer les volumes de bois affectés par des perturbations naturelles et des maladies	Maximiser le % superficies récupérées P/R aux superficies infestées	En 2018, la TBE est présente dans le secteur St-Élie. En 2018, la neige et le verglas ont causé des dommages dans des plantations de pins. 33 ha de coupes de récupération totale financés en 2019.
Faire le point sur la mécanisation des opérations et développer une stratégie conséquente	Augmenter le % des superficies mécanisées P/R manuelles	2011-2015 : 68 ha / 1 628 ha (4%) mécanisées 2016-2017 : 158 ha / 271 ha (58%) mécanisées 2017-2018 : 479 ha / 650 ha (74%) mécanisées 2018-2019 : 343 ha / 437 ha (78%) mécanisées 2019-2020 : 451 ha / 539 ha (84%) mécanisées
Développer de nouvelles stratégies de recrutement de propriétaires forestiers « inactifs » (ex par les réseaux sociaux)	Augmenter le nb de nouveaux producteurs enregistrés au Registre des producteurs forestiers	Dernier quinquennal 2011-2016 : 360 nouveaux producteurs. Financement de visites/conseil de recrutement. Accréditation de nouveaux conseillers forestiers pour la livraison du PAMVFP.

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PAMVFP RÉGULIER EN 2019-2020

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
Préparation de terrain										
	05	7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	783	4	97 ha		60 237	15 714	75 951
Total										
Mise en terre et transport des plants										
	06	7638	RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	532	12	87 pr		28 706	17 571	46 277
	06	7643	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	596	4	2 pr		650	333	983
Total pr: plants reboisés										
Entretien de plantation										
	07	7751	1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 839	39	225 ha		305 298	108 440	412 322
	07	7752	2 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 839	23	143 ha		194 662	69 143	263 805
	07	7761	1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	1 839	3	4 ha		5 021	1 783	6 804
	07	7762	2 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	1 839	1	3 ha		3 528	1 253	4 781
Total										
Traitements non commerciaux										
	08	7853	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - 8 000 À 15 000 TIGES/HA	1 289	4	44 ha		39 365	17 712	57 077
	08	7854	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - 15 001 TIGES/HA ET +	1 588	12	128 ha		152 325	51 288	203 613
	08	7858	DÉGAGEMENT PEUPELEMENT NATUREL	1 839	3	38 ha		51 159	18 171	69 330
	08	7863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE (PUITS DE LUMIÈRE) MARTELÉE	1 413	9	42 ha		34 360	25 212	59 572
Total										
Traitements commerciaux										
	09	7901	MARTELAGE FEUILLUS	144	5	58 ha		8 309	8 309	8 309
	09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX	164	4	14 ha		2 329	2 329	2 329
	09	7922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS - MANUELLE	264	1	0 ha		106	106	106
	09	7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	1 357	1	1 ha		645	305	950
	09	7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	1 328	2	40 ha		35 680	17 440	53 120
	09	7973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MANUELLE	1 118	1	1 ha		955	610	1 565
	09	8922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉE	264	4	7 ha		1 927	1 927	1 927
	09	8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 082	2	12 ha		7 558	5 101	12 659
	09	8973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MÉCANISÉE	930	2	12 ha		5 879	5 188	11 067
	09	8978	COUPE DE RÉCUPÉRATION PARTIELLE - MÉCANISÉE	1 073	1	5 ha		3 376	2 311	5 687
	09	8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MÉCANISÉE	537	1	0 ha		109	106	215
	09	8980	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - NATUREL - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 327	1	1 ha		802	392	1 194
Total										
Total PAMVFP-RÉGULIER										
								930 315	370 746	1 299 645

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PAMVFP SUBVENTION 2018 EN 2019-2020

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut		Total payé AMFM	
								Exécution	Technique		
Préparation de terrain											
	05	7501	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE - FORTE COMPÉTITION	1 372	2	11 ha		13 250		1 774	15 023
	05	7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	783	44	246 ha		153 039		39 923	192 963
		Total			46	257 ha		166 289		41 697	207 986
Mise en terre et transport des plants											
	06	7638	RÉCIPENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	532	22	296 pr		97 618		59 754	157 371
		Total	pr: plants reboisés		22	296 pr		97 618		59 754	157 371
Entretien de plantation											
	07	7751	1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 839	2	9 ha		11 942		4 242	16 183
		Total			2	600 ha		11 942		4 242	16 183
Traitements commerciaux											
	09	7901	MARTELAGE FEUILLU	144	11	60 ha				8 696	8 696
	09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX	164	21	44 ha				7 170	7 170
	09	7922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS - MANUELLE	264	4	8 ha				2 086	2 086
	09	7967	ÉCAIRCIE COMMERCIALE - FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	1 357	1	2 ha		1 833		868	2 700
	09	7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	1 328	2	12 ha		10 793		5 276	16 069
	09	7973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MANUELLE	1 118	2	4 ha		2 523		1 613	4 137
	09	7974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	1 429	2	6 ha		5 759		2 529	8 288
	09	7981	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PEUPL. NATUREL - MANUELLE - DHP 15,1 À 19 CM	1 448	1	2 ha		2 024		872	2 896
	09	7985	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 9 À 15 CM	1 665	4	5 ha		6 342		2 250	8 591
	09	7986	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 15,1 À 19 CM	1 448	2	4 ha		3 542		1 526	5 068
	09	7987	1 ^{RE} ÉCL. COMM. - PLANTATION PIN BLANC ET PIN ROUGE	1 485	2	4 ha		4 102		1 705	5 806
	09	8922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉE	264	54	318 ha				83 897	83 897
	09	8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 103	1	4 ha		2 801		1 831	4 633
	09	8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 082	4	22 ha		14 018		9 461	23 479
	09	8973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MÉCANISÉE	930	6	22 ha		10 665		9 413	20 079
	09	8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 156	2	15 ha		10 512		6 366	16 878
	09	8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MÉCANISÉE	537	6	28 ha		7 628		7 376	15 004
	09	8980	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - NATUREL - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	436	2	4 ha		3 279		1 604	1 604
	09	8985	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 327	1	2 ha		1 408		689	2 097
		Total			128	459 ha		87 229		155 227	239 177
Total SUBV-2018								363 077	260 920	620 718	

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PAMVFP EN 2019-2020

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
Préparation de terrain										
	05	7501	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE - FORTE COMPÉTITION	1 372	2	11 ha		13 250	1 774	15 023
	05	7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	783	48	343 ha		2 13 276	55 637	268 914
	Total				50	354 ha		226 526	57 411	283 937
Mise en terre et transport des plants										
	06	7638	RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	532	34	383 pr		126 323	77 325	203 649
	06	7643	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	596	4	2 pr		650	333	983
	Total pr: plants reboisés				38	384 pr		126 973	77 658	204 632
Entretien de plantation										
	07	7751	1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 839	41	234 ha		317 239	112 682	428 505
	07	7752	2 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 839	23	143 ha		194 662	69 143	263 805
	07	7761	1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	1 839	3	4 ha		5 021	1 783	6 804
	07	7762	2 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	1 839	1	3 ha		3 528	1 253	4 781
	Total				68	384 ha		520 450	184 861	703 896
Traitements non commerciaux										
	08	7853	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - 8 000 À 15 000 TIGES/HA	1 289	4	44 ha		39 365	17 712	57 077
	08	7854	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - 15 001 TIGES/HA ET +	1 588	12	128 ha		152 325	51 288	203 613
	08	7858	DÉGAGEMENT PEUPELEMENT NATUREL	1 839	3	38 ha		51 159	18 171	69 330
	08	7863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE (PUITS DE LUMIÈRE) MARTELÉE	1 413	9	42 ha		34 360	25 212	59 572
	Total				28	252 ha		277 210	112 383	389 593
Traitements commerciaux										
	09	7901	MARTELAGE FEUILLU	144	16	118 ha		17 005	17 005	17 005
	09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX	164	25	58 ha		9 499	9 499	9 499
	09	7922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS - MANUELLE	264	5	8 ha		2 191	2 191	2 191
	09	7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE - FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	1 357	2	3 ha		2 477	1 173	3 650
	09	7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	1 328	4	52 ha		46 473	22 716	69 189
	09	7973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MANUELLE	1 118	3	5 ha		3 478	2 224	5 702
	09	7974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	1 429	2	6 ha		5 759	2 529	8 288
	09	7981	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PEUPL. NATUREL - MANUELLE - DHP 15,1 À 19 CM	1 448	1	2 ha		2 024	872	2 896
	09	7985	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 9 À 15 CM	1 665	4	5 ha		6 342	2 250	8 591
	09	7986	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 15,1 À 19 CM	1 448	2	4 ha		3 542	1 526	5 068
	09	7987	1 ^{RE} ÉCL. COMM. - PLANTATION PIN BLANC ET PIN ROUGE	1 485	2	4 ha		4 102	1 705	5 806
	09	8922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉE	264	58	325 ha		85 824	85 824	85 824
	09	8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 103	1	4 ha		2 801	1 831	4 633
	09	8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 082	6	33 ha		21 576	14 562	36 139
	09	8973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MÉCANISÉE	930	8	33 ha		16 544	14 602	31 146
	09	8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 156	2	15 ha		10 512	6 366	16 878
	09	8978	COUPE DE RÉCUPÉRATION PARTIELLE - MÉCANISÉE	1 073	1	5 ha		3 376	2 311	5 687
	09	8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MÉCANISÉE	537	7	28 ha		7 737	7 482	15 219
	09	8980	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PEUPL. NATUREL - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 327	3	5 ha		4 081	1 997	2 799
	09	8985	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE- DHP 9 À 15 CM	1 327	1	2 ha		1 408	689	2 097
	Total				153	539 ha		142 233	199 351	338 305
Total PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES - PAMVFP								1 293 392	631 666	1 920 362



Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes

500, avenue Broadway, bureau 210
Shawinigan (Québec)
G9N 1M3 Canada

Téléphone : (819) 536-2442

Télécopieur : (819) 536-4002

Courriel : amfm@agence-mauricie.qc.ca